



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

OBJET :

**Election d’un adjoint
au Maire supplémentaire.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 6

Transmise en sous-préfecture
le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents :

M. Julien CAYZAC

M. Laurent PERTHUIS

Etaient Absents-excusés :

M Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN.

ELECTION D’UN ADJOINT AU MAIRE SUPPLÉMENTAIRE

En vertu de l’article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil Municipal. Pour La Ferté Alais, cela laisse une possibilité de huit adjoints maximum.

Par délibération n°34-2020 en date du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a créé 6 postes d’Adjoints au Maire. Désormais, la création d’1 poste supplémentaire d’Adjoint au Maire nécessite d’élire ce nouvel adjoint.

VU le CGCT et notamment son article L.2222-2,

VU la délibération n° 34-2020 en date du 26 mai 2020,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances en date du 22 juin 2020

CONSIDERANT que le projet centre-ville « 2020 à 2022 » et les différentes actions à mener avec les partenaires institutionnels, ainsi qu’avec les commerçants dans le cadre de la sortie du Covid-19, nécessitera une forte implication de proximité par un conseiller municipal.

Mme le Maire demande si un autre Conseiller Municipal souhaite se présenter.

1 adjoint se présente :

- **Monsieur HUMBERT Guy-Charles**

Le vote à main levée a donné les résultats ci-après :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6*

**N'ont pas souhaité prendre part au vote :*

Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Leur vote sera considéré comme abstention selon :

- *L'article L.2121-20 du Code Général des collectivités territoriales*
- *La réponse ministérielle, JOAN 7 décembre 2004, Questions n° 49261*
- *La réponse ministérielle, JOAN 5 juillet 2016, Question n° 71673*

A obtenu :

- Monsieur HUMBERT Guy-Charles : **19 voix.**

Monsieur Guy-Charles HUMBERT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint au Maire et immédiatement installé.

RAPPELLE que les 6 Adjointes au Maire ont en charge les délégations suivantes :

- 1^{er} Adjoint au Maire aura la charge de la culture, de l'événementiel, de la communication et de la sécurité.
- 2^{ième} Adjoint au Maire aura la charge du social et des séniors.
- 3^{ième} Adjoint au Maire aura la charge des travaux, de l'entretien de la ville et du développement durable.
- 4^{ième} Adjoint au Maire aura la charge du scolaire, de l'enfance, de la jeunesse et du sport.
- 5^{ième} Adjoint au Maire aura la charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- 6^{ième} Adjoint au Maire aura la charge du patrimoine naturel, de l'historique, de l'environnement et du tourisme.

DIT que le 7^{ème} Adjoint au Maire aura la charge du développement économique et des commerces

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire
Mariannick MORVAN
P.P. Adjointe au Maire - Mme Claire HERLIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUPPLEMENTAIRE

.....
Date de décision: 24/06/2020

Date de réception de l'accusé 01/07/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 6_58

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200624-6_58-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 58 DELIBERATION ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

SUPPLEMENTAIRE.pdf (99_DE-091-219102324-20200624-6_58-

DE-1-1_1.pdf)

